



Formations BTS en ALTERNANCE - rentrée 2016

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac.Technologique, Bac. Professionnel...) et être admis sur le portail national « Admission Post Bac ».
- **Signer un contrat** avec une entreprise de la filière bois (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, ou stagiaire de la formation continue)

Durée des études : 2 ans.

Périodes d'alternance :

- **BTS SCBH et DRB** : 23 semaines au lycée, 24 semaines en entreprise, 5 semaines de congés.
 - 1ère année : début des cours : mi septembre, alternances de 4 ou 5 semaines en fonction du calendrier scolaire jusque fin mai, puis période en entreprise (juin, juillet, août).
 - 2ème année : début des cours début septembre, alternances de 4 ou 5 semaines. Examens de fin d'année : 2 ou 3 semaines peuvent être prises sur le temps entreprise. L'apprenti a droit à un congé payé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui précède l'examen.
- **BTS TC** : 21 semaines au lycée, 26 semaines en entreprise, 5 semaines de congés.
 - 1ère année : début des cours : mi septembre, alternances de 2 ou 3 semaines en fonction du calendrier scolaire jusque fin mai, puis période en entreprise (juin, juillet, août).
 - 2ème année : début des cours début septembre, alternances de 2 ou 3 semaines. Examens de fin d'année : fin mai-début juin. L'apprenti a droit à un congé payé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui précède l'examen.

Diplômes pré requis / entreprises d'accueil

Diplôme	Type de Bac	Type d'entreprise /Activités
BTS Systèmes Constructifs Bois et Habitat	Bac.STI Bac.Pro Filière Bois Bac.S BP Charpentier	Construction de - maisons ossature bois - maisons en madriers empilés - bâtiments industriels bois – petit collectif bois. <ul style="list-style-type: none"> • Étude de prix : • Études et dossiers d'exécution ; • Réalisation, chantier.
BTS Développement et Réalisation Bois	Bac.STI Bac.Pro Filière Bois Bac.S B.M.A.	Il est conseillé pour le choix des entreprises qu'elles soient équipées : <ul style="list-style-type: none"> - de moyens de production à commande numérique - d'outils de conception de type CAO (conception assistée par ordinateur) ou DAO (dessin assisté par ordinateur) Activité : Ameublement - Menuiserie Industrielle - Parquets – Construction ... : <ul style="list-style-type: none"> • Fabrication • Bureau d'Etude • Bureau des Méthodes • Développement / Qualité
BTS Technico Commercial Bois et Habitat	Bac.STI Bac.S - Bac ES Bac STG Bac.Pro Filière Bois Bac.Pro Filière Construction	Constructeurs Bois - Maison ossature bois - Charpente Négoce Matériaux (bois et multi spécialiste) Menuiserie – Agencement Scierie <ul style="list-style-type: none"> • Service commercial vente aux particuliers • Service commercial vente aux professionnels • Service Publicité – Marketing ...

Évaluations :

Epreuves ponctuelles en fin de scolarité + Epreuves en CCF (Contrôle en cours de formation) + Livret de suivi en entreprise.

Statut :

- Etudiant-apprenti = Salarié en contrat d'apprentissage (-26 ans)-Période d'essai de 2 mois
- Stagiaire formation continue = Salarié en contrat de professionnalisation (convention GRETA)

Etablissement de formation :

LYCEE du BOIS rue de Strasbourg 39330 Mouchard = Unité de formation par Apprentissage dépendant du CFA Académique de Besançon (n°CFA 025 17 80 Z)

Horaires au lycée : en moyenne 35 heures /semaine (temps annualisé).

Procédure d'inscription :

1. S'inscrire obligatoirement sur le portail national APB www.admission-postbac.fr du 20 janvier au 20 mars 2016 (candidats moins de 26 ans).
2. Démarcher les entreprises en vue de signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
→ Listes sur le site du Lycée (entreprises ayant accueilli un stagiaire ou apprenti) : www.lycee-du-bois.com - Rubrique « Les partenaires » : « Entreprises » et « Stages »
3. Compléter la fiche de préinscription (à télécharger depuis le site du lycée www.lycee-du-bois.com menu « formations » rubrique « alternance ») et faire signer par l'entreprise d'accueil (pré-engagement entreprise).
4. **Envoyer la fiche de préinscription au lycée AVANT le 13 MAI 2016.**

Pour les candidats de plus de 26 ans, la fiche de préinscription doit être accompagnée des documents suivants :

- Curriculum vitae
- Copie de tous les diplômes
- Relevé de notes du Bac
- Lettre de motivation

5. Les propositions d'admission se feront sur le portail APB à compter du 8 juin 2016.
6. Le candidat admis devra immédiatement aviser l'entreprise. L'entreprise devra alors prendre contact avec la Chambre de Métiers ou Chambre de Commerce dont elle dépend, pour demander le contrat d'apprentissage, ainsi que l'habilitation du maître d'apprentissage.
7. **L'admission n'est définitive qu'à réception du contrat signé par l'entreprise et l'étudiant.** (Informez le lycée dès la signature du contrat en envoyant une copie du contrat signé).
Le contrat peut être signé dès la réussite au Bac (ou avant si le candidat a déjà un diplôme de niveau IV). Le contrat doit si possible débiter avant la date de début des cours.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'accueil en pension ou demi-pension des apprentis et stagiaires formation continue est un service rendu aux familles et aux étudiants. L'accueil n'est pas obligatoire. L'accueil à l'internat se fera sous réserve de place disponible.

Le non-respect du règlement intérieur du lycée sera considéré comme la rupture du contrat implicite passé entre l'établissement et l'apprenti ou la famille, et aura pour conséquence l'exclusion de l'internat ou de la demi-pension.

1 / TARIFS HÉBERGEMENT 2016 + Aide financière CFA

- Décret du 29 juin 2006 en application de l'article 82 de la loi du 13 août 2004 confiant aux collectivités de rattachement la fixation des tarifs de la « restauration scolaire fournie aux élèves » dans les EPLE.
- Tarifs de restauration et d'hébergement votés en assemblée plénière du conseil régional de Franche-Comté en sa séance du 16 octobre 2015

Les frais de pension ci-dessous sont **FORFAITAIRES PAR SEMAINE**, payables sur facture en fin de chaque période au lycée. Les factures sont transmises aux familles par courrier.

Pas de repas occasionnel au ticket (à l'unité) pour les apprentis.

(*) Interne-externé = 3 repas par jour au lycée (hébergement hors lycée).

APPRENTIS	Tarif 2015 Temps plein 36 semaines	Forfait par semaine :	1ère année Total moyen par an (23 semaines)	2ème année Total moyen par an (27 semaines = 23 sem. + 4 sem.d'examens)
Interne forfait 4 nuits	1 644,00 €	45,67 €	1 050,33 €	1 233,00 €
Interne externé* forfait 4 nuits	1 481,00 €	41,14 €	946,19 €	1 110,75 €
Demi pensionnaire forfait 5 jours	621,00 €	17,25 €	396,75 €	465,75 €

STAGIAIRES FORMATION CONTINUE BTS (Greta)	Tarif année 2016
Interne forfait 4 nuits	1810 €
Interne externé forfait 4 nuits	1633 €
Demi pensionnaire forfait 5 jours	5,70 € par repas

2 / AIDE au TRANSPORT (Apprentis)

Le Conseil régional de Franche Comté verse une Aide au transport aux apprentis selon le barème suivant (année scolaire 2015-2016) :

- distance CFA/Domicile =
 - de 6 à 75 kms → 160 € par an par apprenti
 - plus de 75 kms → 320 € par an par apprenti

Un imprimé est à compléter en janvier-février.

Les versements par virement bancaire sont effectués par le Conseil Régional sur le compte de l'apprenti en avril-mai.

3 / FONDS SOCIAL APPRENTIS

Le Conseil régional de Franche Comté aide les apprentis en difficulté, qui en feraient la demande, pour faire face à des dépenses liées à l'hébergement, le transport, la santé. L'aide accordée et est conditionnée à l'accord d'une commission.

4 / SECURITE SOCIALE

Les apprentis et stagiaires de la formation continue ont le statut de salarié de l'entreprise, et à ce titre sont déclarés par l'entreprise à la sécurité sociale. Concernant la mutuelle, se renseigner auprès de l'entreprise ou à titre individuel.

5 / OBLIGATION de PRESENCE aux COURS

Les apprentis continuent d'être rémunérés durant les périodes au lycée, ils ont donc une obligation de présence.

Toute absence doit être signalée à l'entreprise et au lycée, et justifiée par un arrêt de travail. Un bilan des absences est envoyé à l'entreprise chaque fin de période au lycée.

6 / VETEMENTS SPECIFIQUES ATELIERS

- Tenue obligatoire Sections BTS SCBH et DRB (possibilité d'achats groupés) :
 - 1 pantalon de travail (+ tee-shirt/sweat-shirt)
 - 1 paire de chaussure de sécurité
- 1 cadenas avec 3 clés, obligatoire
- Les matériels de protection individuelle (casque ou bouchons d'oreilles, gants, lunettes, casque de chantier) sont fournis par le lycée.

7 / INTERNAT

- Apporter draps + enveloppe de traversin + protège matelas (alèse) +- Couette obligatoire (lit 1 pers)
 - Prévoir un cadenas pour l'armoire
 - Laverie automatique (Jetons en vente au bureau « Vie Scolaire » : **0,75 €**)
- Internat fermé durant 6 week-ends au cours de l'année scolaire (date précisées à la rentrée)

8 / CARTE ETUDIANT APPRENTI

- Les apprentis BTS bénéficient d'une carte d'étudiant donnant droit à des réductions ou à certains avantages (cinéma, sports, restaurants universitaires....)

9 / AUTRES CONTACTS

Trains - Gare de Mouchard : 03 84 37 87 76 <http://www.voyages-sncf.com/>
Hébergements Mouchard et alentours : } Mairie de Mouchard 03.84.37.82.67
Logements étudiants